

CALVI *la Vie*

Le Magazine des Calvais • N°44 • Février 2024

www.villedecalvi.fr



LA UNE

La nouvelle Place
du Monument
prend forme

HOMMAGE

Disparition de
Pancrace
Guglielmacci

URBANISME

La Concession
de Plage bientôt
municipale

VOIRIE

Le stationnement
devient payant
dans la Pinède

LOGEMENT

Un nouveau
programme à
prix maîtrisé



Mes chers concitoyens,

Comment débiter cet éditorial sans rendre un hommage particulier à un ancien élu du Conseil Municipal et à un ami fidèle, qui a toujours œuvré pour la Ville de Calvi et à qui nous devons beaucoup. La disparition de Pancrace Guglielmacci, le 5 février dernier, à l'âge de 80 ans, a touché l'ensemble de la population calvaie. Issu d'une famille de commerçants calvais fortement appréciée, il était avant tout un passionné dans de nombreux domaines tels que la Politique, la Musique ou encore la Moto. Doté d'une bienveillance et d'une fidélité indescriptibles, Pancrace Guglielmacci s'est longuement investi au sein de la Commune de Calvi où il a été membre du Conseil Municipal de 1995 à 2020. Il a également pris la responsabilité de Maire, de 2005 à 2010, alors que j'étais élu Président du Conseil Exécutif de Corse. D'une gentillesse extraordinaire et d'un humour à toute épreuve, Pancrace Guglielmacci incarnait véritablement la passion de la Vie et de l'Amitié. Sa disparition laisse une profonde tristesse dans le cœur de tous ses proches, de ses amis et des nombreuses personnes qui ont eu, un jour, l'occasion de croiser son chemin.

Malgré cette disparition tragique, la Municipalité poursuit ses efforts dans la réalisation de nombreux projets structurants.

Dans ce nouveau numéro de votre magazine, un focus sera consacré aux travaux de la Place du Monument aux Morts, qui devraient être achevés avant le début de la saison estivale. Ce projet d'envergure consiste à dynamiser le Centre-Ville et à renforcer l'attractivité du territoire. L'opération a pour objectif un nouvel espace d'échanges et de rencontres offrant de ce fait à toutes les générations la possibilité de s'approprier cette nouvelle place entièrement restructurée. Ce projet

a pu se concrétiser grâce à l'engagement constant de la Municipalité, avec le soutien des Services de l'Etat, via le Fonds Vert et la DETR.

Suite à de longues négociations menées entre la Commune et l'Etat concernant la Concession de la Plage de Calvi, cette dernière devrait être récupérée par la Ville avant la saison prochaine. Cette décision nous permettra d'obtenir des recettes qui seront réinvesties au bénéfice des Calvaises et des Calvais et favoriser ainsi de nouveaux aménagements sur la Plage.

Très attachée au site naturel de la Pinède, nous avons choisi de mettre en place un stationnement payant durant la saison estivale afin de pouvoir dégager des recettes qui seront employées pour la sauvegarde et la préservation du site. Nous avons pris cette décision en concertation avec les plagistes qui ont largement adhéré au projet et ont compris l'intérêt de cette opération.

Consciente de la problématique de l'accession à la propriété pour de nombreuses familles calvaises, l'équipe municipale poursuit ses engagements à travers plusieurs programmes immobiliers d'accession à la propriété à prix maîtrisé. En effet, une nouvelle résidence, composée de 24 logements situés dans le Quartier Donaté, se concrétisera dans les mois à venir. La cinquième tranche de Campo Longo devrait, quant à elle, être prochainement commercialisée. Ces différentes opérations permettront à la Municipalité de se prévaloir de la construction de plus de 200 logements à des prix maîtrisés.

L'Enfance et la Jeunesse demeurent l'une de nos priorités. Soucieuse de proposer un lieu dédié aux adolescents de la Commune, une « Maison des Jeunes » sera implantée dans le Quartier Santore, comprenant des espaces destinés à de différentes activités et animations afin de favoriser un accueil adapté.

L'extension de la Cantine scolaire est quant à elle prévue pour augmenter le nombre de repas servis aux élèves des établissements communaux dans le but d'offrir une réponse concrète au nombre croissant des demandes d'inscriptions. Ce projet permettra à la fois de doubler la capacité d'accueil et d'augmenter le nombre de repas quotidiens.

En vous souhaitant une agréable lecture.

Ange Santini

I mo cari cumpaisani

Cumu principià stu nutiziale senza rende un umagiu particolare à un anzianu elettu di u Cunsigliu Municipale è amicu caru, chì hà sempre operatu per a Cità di Calvi è à quale duvemu tantu. A sparizione di Pancrace Guglielmacci, u 5 du farraghju scorsu, à l'età di 80 anni, hà culpitu a pupulazione calvese sana. Di famiglia cummerciantu calvese cusì preziata, era prima un veru passiuanti in parechji duminii cum'è a Pulitica, a Musica o a Moto. D'una buntà è d'una fedeltà indiscrittibile, Pancrace Guglielmacci s'hè investitu in a vita di a Cumuna di Calvi induv'ellu hè statu membru di u Cunsigliu Municipale da 1995 à 2020. Hà pigliatu dinò a respunsabilità di Merre, da 2005 à 2010, chì era elettu Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica. D'una gentilezza senza para è d'un umurismu ch'un timia nulla, Pancrace Guglielmacci impersunava in vera a passione di a Vita è di l'Amicizia. A so sparizione lascia una tristezza infinita indè i cori di i soii, i s'amichi è quelli chì anu avutu un ghjornu, l'occasione di scuntrà lu. Malgratu sta sparizione tragica, a Municipalità perseguisce i sforzi indè a rializzazione di parechji prugetti strutturanti.

Indè stu novu nutiziale sarà cunsacratu un focus annat'à i travaglii di u Munimentu à i Morti, chì sarianu cumpii prima à a statina. Stu prugettu manescu cunsiste à dinamizà u Core di a Cità è rinfurzà l'attrattività di u tarritoriu. L'operazione hà per ubbiettivu unu spaziu novu di scambii è di scontri rigalendu à tutti à pussibilità di fà soia sta piazza nova è accunciata sana sana. Stu prugettu s'hè fattu cù l'ingagiamentu cuntinuu di a Municipalità è u sustegnu di i Servizi di u Statu per via i Fonds Verts è a DETR.

In seguita à longhe trattati trà a Cumuna è u Statu per a Cuncessione di a marina di Calvi, quella duveria esse ripigliata da a Cità nanz'à a prossima stagione. Sta decizione ci permetterà d'ottene incasci chì saranu riinvestiti à u benefiziu di e Calvese è i Calvesi è favurisce acconci novi per l'arena.

Arradicati à u situ naturale di a Pineta, avemu sceltu di mette in piazza unu staziumentu pagante mentre a statina per ricaccià incasci chì saranu

impiecati per a salvezza è a priservazione di u situ. L'avemu dicisu in cuncertu cù l'arinaghji chì anu pigliatu partitu à u prugettu è anu capitu l'interessu di st'operazione.

Cuscente di a problematica di l'accessione à a pruprietà per parechje famiglie calvese, a squadra municipale perseguisce i so ingagiamenti attraversu parechji prugrammi immobiliari d'accessione à a pruprietà à prezzi ammaestrati. Di fatti, una nova residenza, cumposta di 24 alloghji situati in u quartiere di Donaté, si cuncretizarà indè i mesi da vene. A quinta parte di Campu Longu duveria esse cumercializata da quì à pocu. Ste sfarente uperazione permetteranu à a Municipalità di piglià à suprana annant'à a custruzione di 200 è più d'alloghji à prezzi ammaestrati.

A zitellina è à Giuventù fermanu una di e nostre priurità. Pinserosa di prupone un locu dedicatu à l'adulescenti di a Cumuna, una "Maison des Jeunes" sarà stabilita in u quartiere Santore, cù spazii dedicati à sfarente attività è animazione per favurisce un accogliu adattatu.

L'estensione di a Cantina sculara hè privista ella per cresce u numaru di ripasti serviti à i sculari di i stabilimenti cumunali in u scopu d'offre una risposta cuncreta à e dumande d'iscrizione. Stu prugettu permetterà attempu di duppià a capacità d'accollu è di fà cresce u numaru di ripasti à ghjornu.

Vi ne preghendu una lettura piacevule.

Ange Santini.

- P. 2-3** **Édito du Maire**
- P. 4** **Sommaire**
- P. 5** **Hommage**
Disparition de Pancrace Guglielmacchi
- P. 6-7** **Travaux**
• De nouveaux aménagements au cœur de la Ville
• L'extension de la Cantine scolaire
- P. 8-9** **Centre-Ville**
La Place du Monument aux Morts : un lieu emblématique aux multiples facettes
- P. 10** **Urbanisme**
La procédure de la Concession de la Plage de Calvi en passe d'être terminée
- P. 11** **Voirie**
Le stationnement payant bientôt en service dans la Pinède
- P. 12-13** **Logement**
L'accession à la propriété à prix maîtrisé reste une priorité pour la Municipalité
- P. 14-15** **Port de Plaisance**
Les travaux de mise en sécurité et d'embellissement se poursuivent sur le Port de Plaisance
- P. 16-17** **Patrimoine**
Plusieurs projets de restauration pour l'année 2024
- P. 18** **Tribunes Politiques**
- P. 19** **Nouvelles technologies**
Des technologies innovantes testées à Calvi grâce au dispositif « Smart City »
- P. 20** **Histoire**
Santa Maria Vecchia, un site historique majeur de Calvi

CALVI la Vie - Magazine des Calvais - N° 44 - Février 2024

Hôtel de Ville - Rue Albert 1^{er} - 20260 Calvi - Tél. 04 95 65 82 00
communication@ville-calvi.corsica • Site web : www.villedecalvi.fr •  Mairie de Calvi

Directeur de la publication : Ange Santini

Comité de rédaction et suivi : Christelle Cheyban-Casella, Serena Dagouassat

Traduction corse : Maria-Serena Aliotti-Volpei

Remerciements : Nicolas Bras, la Famille Guglielmacchi

Crédit Photos : Mairie de Calvi

Maquette & impression : Signature di Balagna, Calvi

Distribution : La Poste

Tirage : 3 500 exemplaires

*La Ville prend soin
de l'Environnement.
Ce magazine est réalisé
sur papier recyclé.*

Disparition de Pancrace Guglielmacchi

Élu communal de 1995 à 2020

Figure emblématique de notre cité, Pancrace Guglielmacchi nous a quittés le 5 février dernier à l'âge de 80 ans. Sa personnalité et son parcours ont indéniablement marqué la Ville de Calvi qu'il aimait tant.

Né le 7 octobre 1943, issu d'une famille de commerçants calvais honorablement connus, tant dans notre cité que dans toute la Balagne, Pancrace Guglielmacchi était l'aîné d'une fratrie de trois garçons. Elève doué, sous des allures d'enfant sage, il rejoint Nice à l'âge de 16 ans pour y suivre des études commerciales en vue de reprendre l'activité familiale de vente de boissons, à la fin de son cursus et après son Service Militaire effectué à Istres puis en Côte d'Ivoire. La SARL Guglielmacchi sera dès lors créée avec son frère, au début des années 80, devenue par la suite une société dynamique et prospère.

La notoriété de Pancrace Guglielmacchi, ses compétences et son sérieux, sa juste vision des choses et son discernement, reconnus par ses pairs, le porteront également à siéger au Tribunal de Commerce de l'Île Rousse, en qualité de juge élu durant environ quatre ans.

Un homme passionné et dévoué

En outre, et parallèlement à sa vie professionnelle, plusieurs passions animent ce féru de Musique, fan inconditionnel du groupe « Les Chats Sauvages » de Dick Rivers. Ce passionné de Sport remportera, avec l'équipe de Football de Calvi, en 1970, la finale de la Coupe de Corse. En 1976, c'est au Rallye Dakar-Nice que Pancrace participe, avec deux autres Calvais, Pierre Moreau et Jean-Yves Touya, se classant 9èmes sans l'aide d'aucun sponsor, signant dès lors un véritable exploit. En 1980, sous l'impulsion de son fils Noël, passionné de sport mécanique, il crée le premier club de Moto-Cross de Calvi dont il sera le président, contribuant au développement de cette discipline. Président du Club de Football de Calvi, pendant de longues années, Pancrace Guglielmacchi était aussi un bénévole au service des autres, s'investissant dans la vie associative : il sera membre puis président du Rotary Club International de Balagne, les actions entreprises lui ayant valu le prestigieux titre « Paul Harris Fellow ».

Sa ville chevillée au cœur

Ce n'est qu'en 1989 que Pancrace Guglielmacchi acceptera de s'engager en politique avec Laurent Guerini et Xavier Colonna, grands amis de la Famille Guglielmacchi. Vouant

une passion indéfectible à sa ville et à ses habitants, il sera ensuite élu communal aux côtés de Ange Santini, de 1995 à 2020, Adjoint délégué aux Relations Publiques, à l'Etat Civil aux Fêtes et Cérémonies, et Maire de 2005 à 2010 alors que son ami était Président du Conseil Exécutif de Corse. Homme affable, d'une profonde gentillesse et d'une fidélité à toute épreuve, Pancrace Guglielmacchi incarnait la bienveillance, la loyauté, le dévouement, la bonhomie, la convivialité, l'humour mais également la passion de la Vie et de l'Amitié, et sera promu Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2010. Pancrace Guglielmacchi ne laissera ainsi que de bons souvenirs dans le cœur de ses proches et de ses amis. La nouvelle de sa disparition a suscité une série d'hommages à travers « sa » ville, qu'il chérissait.

Ses obsèques se sont déroulées le 7 février en l'Eglise Sainte Marie Majeure. Dans son éloge funèbre, le Maire Ange Santini a rendu un long et vibrant hommage au personnage certes mais aussi et surtout à l'Ami, « *un homme d'une gentillesse extraordinaire, un fidèle parmi les fidèles* ». En signe de respect et de recueillement, les services de la Mairie avaient symboliquement fermé leurs portes. Le Maire Ange Santini et les membres du Conseil Municipal renouvellent leurs plus sincères condoléances à sa femme Josiane, à son fils Noël, à sa belle-fille Laurence, à ses petits-enfants Hugo et Nicolas, ainsi qu'à tous ses proches.



| De nouveaux aménagements au cœur de la Ville

La Municipalité travaille quotidiennement à l'embellissement de la Commune et à la faisabilité de projets structurants, dans le but de proposer à la population locale un cadre de vie harmonieux, tout au long de l'année. D'ici peu, une Maison des Jeunes verra le jour et les travaux du Chemin de Saint-Antoine et de la Route de la Mora seront terminés.

Jean-Louis Delpoux, Premier Adjoint au Maire, en visite sur le chantier de la Route de la Mora



Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et des opportunités des permis de construire, la Commune s'est entendue avec les riverains de la Route de la Mora afin d'acquérir des parcelles de terrains. En contrepartie, la Municipalité s'est engagée à aménager des clôtures pour cinq villas construites dans ce quartier. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation et devraient être terminés à la fin du mois de février. En effet, un mur de clôture devrait être mis en place tout le long de ces habitations, un caniveau pluvial sera également aménagé et une partie de la route refaite, ce qui permettra de bénéficier d'un espace de voirie de plus de 7 mètres de long où deux véhicules pourront se croiser afin de fluidifier la circulation. De même, pour renforcer la sécurité des piétons et des riverains, des ralentisseurs seront installés sur toute la zone. Concernant l'aspect

financier, il s'agit d'une opération d'un montant de 130 000 euros, subventionné à hauteur de 50 % par la Collectivité de Corse et de 30 % par l'Etat. Ainsi, 26 000 euros restent à la charge de la Commune.

Parmi les autres travaux menés par la Ville de Calvi, le réseau pluvial du Chemin Saint-Antoine est en passe d'être achevé d'ici peu. Pour rappel, l'objectif de ce projet était de créer 450 mètres supplémentaires et de curer 300 mètres de fossés afin que ce quartier puisse bénéficier d'un assainissement optimal en cas d'intempéries. Financièrement, l'opération a été fixée à 165 000 euros et est subventionnée à hauteur de 50 % par la Collectivité de Corse. La maîtrise d'œuvre a quant à elle été réalisée en interne par les services communaux.

Une future « Maison des Jeunes » implantée au cœur du Quartier Santore

Souhaitant offrir aux adolescents âgés de 12 à 25 ans un espace dédié, la Municipalité a décidé de construire des locaux favorisant un accueil adapté et animé les mercredis et samedis ainsi que durant les vacances scolaires.

Le choix s'est porté sur une parcelle communale située dans le Quartier Santore, privilégiant ainsi une localisation centrale permettant à la fois de « capter » ce public jeune et de miser sur l'évolutivité du futur bâtiment.

La Ville a dès lors missionné la société BVR Conseil afin de pouvoir définir les besoins pour ce type de structure, l'emprise foncière du projet se situant sur une parcelle cadastrale de 1875 m², entre les résidences et le rond-point Santore.

Le projet porte sur la construction d'une « Maison des Jeunes » comprenant 145 m² de surface de bâtiment, une salle d'activité, une salle d'informatique, un espace Cuisine, des bureaux, 50 m² de surface pour un extérieur couvert, un espace extérieur avec parking et activités. Le montant global de l'opération est estimé à 480 000 € HT dont 410 000 € HT prévus pour les travaux.

L'architecte a été retenu : c'est le Cabinet Studio Pia qui a été missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet, l'objectif étant de déposer le permis de construire dans le courant du mois d'avril afin de pouvoir lancer rapidement, ensuite, une consultation relative aux travaux et rendre opérationnels les locaux à la Rentrée 2025.



| L'extension de la Cantine scolaire prévue pour faire face au nombre croissant des demandes d'inscription

Le service de la restauration scolaire est un service facultatif proposé par la Municipalité aux enfants des différents établissements communaux. Chaque jour, ce sont plus de 330 repas qui sont élaborés dans la Cuisine centrale. Pour faire face à une augmentation croissante des demandes d'inscription sur les listes de la Cantine, une extension du bâtiment s'avère à présent indispensable.

Localisée dans l'enceinte de l'Ecole primaire Bariani, la Cantine scolaire centrale de la Ville est composée de deux parties :

- La Cuisine : pour la confection des repas des 4 écoles, de la Crèche et de l'ALSH, la livraison des repas étant effectuée par les agents communaux.
- Le Réfectoire : permettant de servir les enfants inscrits à la Cantine dans les écoles primaires Bariani et Loviconi.

L'objectif du projet porté par la Commune est double puisqu'il s'agit à la fois de procéder à l'extension du Restaurant scolaire, en construisant les cuisines à l'étage pour permettre une mise aux normes et une fonctionnalité optimale pour une confection maximum de 500 repas quotidiens et de gagner au rez-de-chaussée de l'espace au niveau du Réfectoire : actuellement, 80 enfants peuvent être accueillis et, avec l'extension, ce sont 160 places qui seront disponibles.

Selon Sandra Vautier, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et la Jeunesse : « 323 repas sont préparés par jour dans la partie Cuisine et 164 sont servis dans la partie Réfectoire de l'établissement. Deux services de restauration sont actuellement nécessaires pour faire manger les enfants : un à 12h et un autre à 13h, des horaires parfois tardifs pour de si jeunes enfants. Nous avons atteint nos capacités d'accueil et nous sommes conscients qu'il faut faire évoluer la structure pour favoriser l'accueil des élèves de façon optimale et trouver ainsi une solution durable. Le projet de la Municipalité porte de ce fait sur la rénovation et l'extension du bâtiment, permettant de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir : augmenter le nombre de repas préparés et le nombre maximum de repas par service, moderniser la Cuisine qui date de 2008, optimiser les livraisons des repas dans les autres établissements scolaires mais également améliorer les conditions de travail, de santé et de sécurité des équipes communales ».

Le montant global de l'opération est estimé à 1 300 000 € HT dont 1 100 000 € HT seront consacrés aux travaux. L'architecte devrait être retenu dans les prochains jours.



La Place du Monument aux Morts : un lieu emblématique aux multiples facettes

Grâce aux efforts constants de la Municipalité, la fin des travaux de la Place du Monument aux Morts devrait être prévue dans le courant du mois de mai 2024. Ainsi, la population pourra profiter d'un lieu intergénérationnel qui manquait à Calvi, où divers événements et manifestations pourront se dérouler, tout au long de l'année, au cœur d'un environnement complètement restructuré.

Il s'agit de l'un des projets les plus emblématiques de l'actuelle mandature. En effet, la nouvelle Place du Monument aux Morts, située entre la Citadelle et la Basse Ville, est actuellement en travaux. Ce projet est en réalité la deuxième étape de l'opération « Calvi in Mossa ». En effet, après la réhabilitation du « Jardin du Bananier » et l'installation du Marché des Pêcheurs au pied de la Tour du Sel, la Municipalité a opté pour un réaménagement total de la Place du Monument afin de créer un véritable lieu de vie

composé d'une identité sociale, culturelle et économique. Le conseiller municipal délégué à l'Attractivité du Centre-Ville, Anthony Albertini, suit de très près ce projet, dont le montant est estimé à 770 000 euros, subventionné à hauteur de 80%, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » de l'Etat, en partie par le Fonds Vert et par la DETR.

« Nous avons souhaité mettre à disposition un lieu de rendez-vous pour différentes manifestations comme le Marché de Noël, des événements culturels ou encore des petits concerts. Nous aurons également la possibilité de proposer, une fois par mois, le dimanche, un marché des producteurs et artisans, valorisant uniquement le circuit court. Il s'agit avant tout d'un projet ambitieux destiné à réunir les Calvais de toutes générations dans un lieu unique, une place au cœur du centre-ville, où les liens sociaux seront nettement valorisés. » Pour cela, la Municipalité n'a pas ménagé ses efforts puisque c'est un espace de plus de 2000 m²

entièrement repensé avec l'installation de panneaux interactifs proposant de nombreuses informations en relation notamment avec l'Office de Tourisme.

« A travers ces nouvelles installations, la population pourra se renseigner sur les événements culturels organisés par la Ville, mais aussi prendre en compte les informations sur le parking situé au-dessus ou encore des informations sur les lieux à visiter, reprend Anthony Albertini. Nous souhaitons également proposer aux Calvais et aux visiteurs un espace ombragé, avec la plantation de plusieurs végétaux ainsi qu'une valorisation des espaces verts. En effet, nous avons choisi des plantes endémiques, plus esthétiques et mieux adaptées aux aléas climatiques ».

Parmi les nouvelles installations, la Commune a également prévu des bornes électriques pour la recharge des véhicules ainsi que celle des vélos. Quatre places de stationnement seront réservées à cet usage. La Municipalité a également opté pour une place de stationnement destinée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un passage, avec des poteaux amovibles, permettant la circulation des poussettes et des personnes porteuses d'un handicap.

Concernant les matériaux utilisés pour le réaménagement de cette place, le choix s'est porté sur du granit au sol ainsi que du béton coloré. Cette décision a été validée par les architectes des Bâtiments de France dans le but de

rappeler la Citadelle et donc de rester en harmonie avec l'environnement à l'entour.

Dans le but de renforcer l'attractivité et l'esthétique du lieu, la Municipalité a souhaité installer une fontaine centrale composée de jets d'eau afin de garantir une certaine fraîcheur durant la période estivale.

« Notre volonté est aussi de construire des gradins qui feront la liaison entre l'Aire de Jeux et la partie basse de la Place, relève Anthony Albertini. De plus, dans le but de préserver la sécurité de nos concitoyens, des caméras de vidéo-surveillance seront mises en place ainsi que la Wifi. Des arrivées d'eau et une évacuation spécifique permettront de rendre le lieu plus flexible en termes d'accueil pour les différentes manifestations possibles. » Une attention particulière a également été apportée sur l'éclairage public ainsi que sur la mise en lumière du site afin d'obtenir une utilisation nocturne optimale.

Enfin, afin de faciliter le stockage du matériel, la gestion de l'eau et de l'électricité, un local technique sera construit aux abords de la Place.

Grâce à ces nombreuses installations et réalisations, le site s'illustrera parfaitement dans l'environnement local et permettra à la population de profiter d'un lieu de vie dynamique et polyvalent au cœur du Centre-Ville.



Patrick Mattei et Jean-Michel Nobili, élus et membres de la Commission « Attractivité du Centre-Ville », entourent Anthony Albertini, en charge du projet.

La procédure de la Concession de la Plage de Calvi en passe d'être terminée

Sous la responsabilité de l'Etat, propriétaire du Domaine Public Maritime, la Plage de Calvi se trouve à la croisée des chemins. En effet, après de longues années de négociations, la Municipalité devrait récupérer la concession de la Plage avant la saison prochaine.

Véritable attrait touristique de la Ville, la Plage de Calvi a été, durant de nombreuses années, un problème épineux pour la Municipalité. En effet, n'étant pas propriétaire, cette dernière devait néanmoins réserver une partie de son Budget général annuel pour l'entretien et le fonctionnement du site.

« La Commune de Calvi a encore à sa charge un budget annexe d'un peu plus de 200 000 euros, souligne Ange Santini. Nous devons supporter le balisage, le fonctionnement du Poste de Secours mais également les reliquats d'emprunts que nous avons contractés pour réensabler la Plage il y a une vingtaine d'années ». Des moyens financiers et techniques importants pour la Commune qui n'a de cesse d'entamer le dialogue avec les services de l'Etat afin de trouver un accord sur cette problématique récurrente.

« Je rappelle également que nous avons obtenu deux concessions de Plage et que la dernière en date est arrivée à expiration en septembre 2016. A cette époque, les services de l'Etat s'étaient refusés à accorder une nouvelle concession tant que les bâtiments en dur n'étaient pas démolis. » Une décision pas simple pour les plagistes qui émettaient, à juste titre, quelques réticences sur le devenir de leurs établissements. Grâce à un dialogue constructif entre

la Municipalité, l'Etat et les professionnels du Tourisme qui se trouvaient rassurés, un accord a été trouvé et les bâtiments de la Plage ont été entièrement démolis à la fin de la saison 2019.

« Malheureusement, suite à cette décision prise pour espérer récupérer la concession de la Plage, nous sommes entrés de plain-pied dans la pandémie. C'est pourquoi, à l'époque, le Préfet de la Haute-Corse, François Ravier, s'était engagé sur trois saisons pour qu'il n'y ait pas de démontage des établissements de plage. » Grâce à la ténacité et au dialogue constant établi avec les services de l'Etat, la Municipalité arrive à terme de cette procédure, l'Enquête Publique étant maintenant terminée.

« Les enjeux ne sont pas neutres puisque cette concession permettrait à la Commune d'obtenir des recettes qui vont libérer une partie du Budget général et ainsi permettre d'investir une certaine somme au bénéfice des Calvaises et des Calvais. Une fois la concession de la Plage accordée pour une durée de 12 ans, nous lancerons une procédure pour attribuer des sous-traités d'exploitation auprès de la quinzaine d'établissements qui existent. Il s'agit d'une mise en concurrence. A terme, la redevance que percevait l'Etat sera récupérée par la Commune qui aura un loyer à payer aux Services Fiscaux. »

Ainsi, après de longues négociations, la question de la concession de Plage semble être résolue et devrait intervenir prochainement pour permettre à la Commune de pouvoir investir à long terme et de favoriser de nouveaux aménagements sur la Plage.



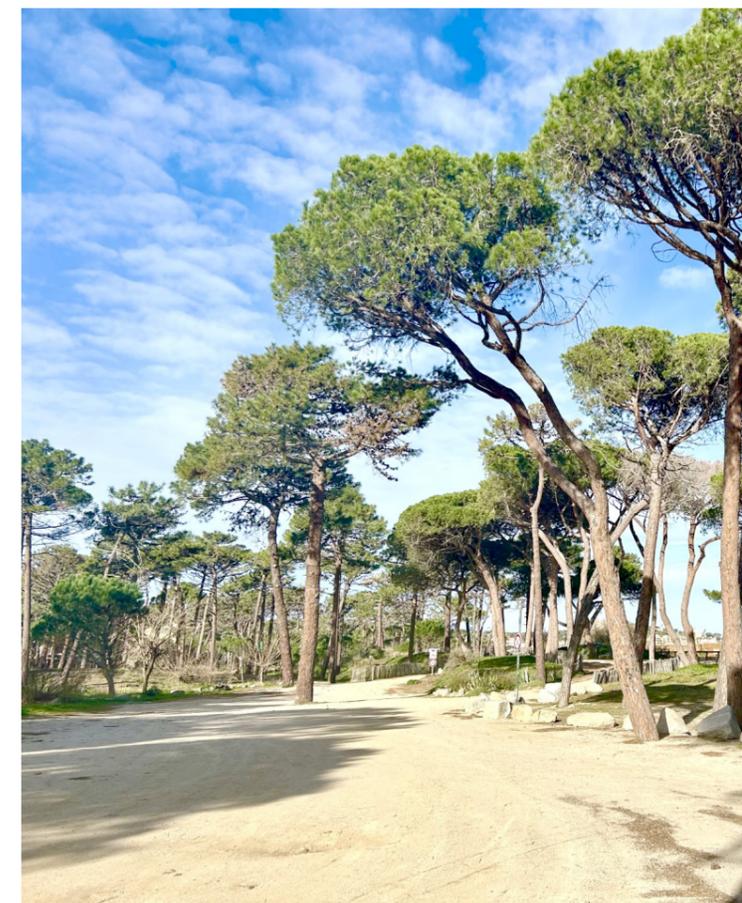
Le stationnement payant bientôt en service dans la Pinède

Réceptacle de dizaines de milliers de visiteurs par an, la Pinède comprend environ 700 places de parking, que la Municipalité a décidé de rendre payantes afin d'optimiser l'entretien du site et de ses abords.

Gérées par horodateurs, ce ne sont pas moins de 700 places de parking qui seront désormais payantes, dès le 15 juin prochain, jusqu'au 15 septembre, de 9 à 19 heures. Plusieurs zones sont concernées : en face du futur Centre Culturel, tous les parkings longeant les différents établissements, ainsi que l'Aire de Jeux, les Courts de Tennis, le Club Olympique et le Centre Aéré.

Le Maire Ange Santini précise l'objectif de l'opération : « Il existe un certain nombre de parkings attenants à la Plage de Calvi : l'un d'entre eux est payant depuis plusieurs années déjà, celui de L'Orée des Pins, qui ne pose pas de problème particulier pour se rendre sur cette portion de la Plage et dans les établissements desservis. Dès lors, nous nous sommes rendu compte que si l'on souhaitait davantage investir dans la Pinède de Calvi, il serait sans doute pertinent de dégager des recettes supplémentaires, l'un des leviers pour ce faire étant le stationnement payant. Je rappelle, à toutes fins utiles, que le stationnement est modique, puisqu'il s'agira de régler 3 € les cinq heures ou 5 € les dix heures, sur une plage horaire s'étendant de 9h à 19h, ce qui ne pose pas de problème dans la mesure où la somme à payer s'applique par véhicule et non par personne. Les Calvais, qui auront souscrit un abonnement de 35 € ou de 100 € pour les parkings, auront l'accès gratuit aux parkings desservant la Plage. Par conséquent, c'est la clientèle touristique que nous avons choisi de cibler, avec une somme dérisoire, en concertation avec les plagistes, qui ont tous compris l'intérêt d'une telle opération. A fortiori, lorsque le stationnement redevient gratuit à 19h pour permettre aux clients d'aller dîner dans les différents établissements ».

Une brigade spéciale d'agents de la Police Municipale sera recrutée cet été, pour la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre. La Police Municipale « traditionnelle » interviendra quant à elle en appoint de manière à faire respecter le paiement au niveau de ces zones. Un premier bilan sera tiré en fin de saison, ce qui constituera l'occasion ensuite d'améliorer les parkings, pour mieux les matérialiser, et bien sûr entretenir la Pinède : les recettes permettront ainsi de mettre en place des ganivelles, de (re)planter des arbres, d'interdire certains accès pour les préserver et les régénérer. L'objectif étant de rentabiliser le projet afin de pouvoir réaliser par la suite des investissements dans cette zone, que la Mairie souhaite mieux protéger.



Un plan de gestion du site

Espace naturel protégé, véritable « poumon vert » de notre Civitas Semper Fidelis, concentrant également une attractivité économique, la Pinède fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Municipalité qui, depuis 2021, mène une réflexion sur son devenir. En vue d'optimiser sa sauvegarde, une étude sur sa régénération, comprenant notamment un plan de gestion et de mise en valeur, a été lancée. « Nous avons opté pour un plan de gestion qui regroupera le reboisement, l'aménagement paysager, la fréquentation et la mobilité dans ce site cher aux Calvais. Avec la mise en place de cette nouvelle zone de stationnement payant, la Mairie a pour objectif de mieux protéger et entretenir ce lieu, de le rendre plus accessible et plus propre. Par conséquent, les quelques dizaines de milliers d'euros qui devraient être rapportées à la Commune seront utilisées dans cette optique. Il faut savoir que les recettes des parkings fermés par barrières sont directement affectées aux SPIC Parkings alors que celles des parkings à horodateurs sont, quant à elles, versées sur le budget du Service Général », conclut Ange Santini.

L'accession à la propriété à prix maîtrisé reste une priorité pour la Municipalité

Engagée depuis plusieurs années pour permettre à de nombreuses familles calvaises de devenir propriétaires à des prix particulièrement avantageux, la Commune ne cesse de poursuivre ses efforts en proposant deux nouveaux programmes immobiliers en accession à la propriété à prix maîtrisé.

Après « Les Jardins de Cardellu » et les trois premières tranches de Campo Longo, la Municipalité se félicite d'avoir réalisé 162 logements individuels et collectifs destinés aux primo-accédants. La quatrième tranche de Campo Longo a d'ailleurs rencontré un vif succès puisque les villas individuelles ont toutes été livrées et les appartements sont en passe de l'être.

Désireuse d'accentuer ses efforts dans ce domaine, la Commune concrétise deux nouvelles opérations. « Le premier projet se situe sur un terrain situé au-dessus d'EDF dans le Quartier Donateo, explique Ange Santini. Il s'agit de deux bâtiments de 12 logements chacun, du T2 au T4, avec pour certains des mezzanines ainsi qu'une place de parking en sous-sol, de manière à diversifier notre offre et

de toucher davantage de familles intéressées par l'achat d'un bien immobilier. Les travaux de cette opération devraient débuter avant la saison estivale pour une livraison durant le premier semestre de l'année 2026. » Avec un prix au mètre carré de moins de 3500 euros (parking enterré compris), la Municipalité réitère ses engagements dans l'accession à la propriété à prix maîtrisé. Néanmoins, un certain nombre de critères sont indispensables pour espérer acquérir ce type de logement. « L'intéressé devra être éligible au prêt à taux zéro, ne pas dépasser un certain revenu et respecter des clauses anti-spéculatives. En effet, pendant 10 ans, le logement ne pourra pas être vendu ni loué sauf dans des cas très particuliers. » Toujours dans l'optique d'offrir davantage de logements à prix maîtrisé, la Municipalité proposera également une quinzaine de villas lors de la dernière tranche de Campo Longo avec une commercialisation qui devrait débuter dans les semaines à venir. « Nous ne pouvons que nous féliciter de ces différents projets d'accession à la propriété puisque, à l'issue de ces deux nouvelles opérations, ce sont 200 logements collectifs et individuels qui auront été réalisés, permettant au même



nombre de familles de devenir propriétaires de leurs biens. Je rappelle également qu'au sein de ces différents projets, la Commune récupère l'ensemble des VRD. A la fin de la concession avec la SPLM, non seulement les comptes seront équilibrés, mais il restera vraisemblablement un reliquat qui nous permettra d'envisager d'autres opérations avec l'acquisition de nouveaux terrains. »

En parallèle de l'ensemble de ces opérations, la Municipalité s'est également engagée dans le cadre de son PLU signé en mars 2021. En effet, une Charte sur l'accession à la propriété à prix maîtrisé stipule que toutes les constructions d'immeubles devront proposer 10 % de logements aux primo-accédants dans les mêmes conditions que les projets portés par la Mairie.



Les travaux de mise en sécurité et d'embellissement se poursuivent sur le Port de Plaisance

Soucieuse d'optimiser les conditions d'accueil des plaisanciers, la Municipalité oeuvre en faveur de son programme de réaménagement du Port de Plaisance, à la fois pour sécuriser la circulation piétonne mais également privilégier l'aspect esthétique en augmentant la végétalisation de l'infrastructure communale.

Ce sont cette fois les pontons P3-P4-P5 qui sont concernés par la réfection des quais. Les travaux ont débuté en décembre dernier et devraient être achevés en mars prochain. L'opération a consisté à remplacer le revêtement du sol des quais par de la pierre, dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé, de façon à finaliser la totalité des quais. A cette occasion, la réfection des réseaux (bornes d'eau, électricité et fibre) a aussi été prévue.

En outre, les jardinières seront réagencées pour être agrandies et les surfaces destinées aux espaces verts augmentées. Cette opération recouvre la revitalisation du Port de Plaisance en misant sur l'amélioration de sa végétalisation en vue de favoriser les espaces verts au cœur de la Commune et ainsi de renforcer son attractivité.

L'objectif de ce réaménagement porte, par ailleurs, sur la sécurisation de la circulation piétonne, utile à la fois aux plaisanciers et aux touristes. En effet, dans un proche avenir, une liaison entre le Port et la Ville sera améliorée : la création d'un trottoir sécurisé est prévue afin de relier la Plage et le Port, via un cheminement piéton, entre la route et le parking du Port de Plaisance proche de l'Aire de Carénage. Le but étant de permettre aux piétons d'accéder aux quais en toute sécurité. Les travaux vont débiter prochainement.

Pour Laurent Guerini, conseiller municipal délégué au Port « Xavier Colonna » : « *Nous poursuivons nos efforts pour améliorer l'infrastructure majeure à Calvi qu'est le Port de Plaisance. Nous travaillons sans relâche afin de pouvoir offrir*

à la population calvaise, aux plaisanciers mais également aux touristes, une structure embellie, attractive et sécurisée. L'une de nos priorités a été de poursuivre le réaménagement des pontons en procédant au remplacement du revêtement par de la pierre, plus sécurisant mais également plus esthétique. Notre souci est aussi de faire la part belle aux espaces verts qui sont indispensables, a fortiori sur le Port de Plaisance, véritable vitrine de notre ville ».

Le montant total de l'opération est estimé à 370 000 € HT, comprenant le gros œuvre (321 000 € HT), la plomberie (42 600 € HT) ; l'électricité et le courant faible sont quant à eux réalisés en interne par les services communaux.



Plusieurs projets de restauration pour l'année 2024

Soucieuse de préserver l'identité patrimoniale de la Ville, la Municipalité s'implique et s'engage dans le domaine patrimonial religieux en dirigeant différents projets de conservation. Cette année, le Chasublier et l'Orgue de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste devraient bénéficier d'un travail minutieux de restauration, toujours dans le but de valoriser le Patrimoine et l'Histoire de la Commune.

Conservé au cœur de la Cathédrale Saint-Jean Baptiste, le Chasublier de cet édifice religieux fait partie intégrante du patrimoine mobilier de la Ville. Il s'agit en réalité d'un meuble de sacristie servant principalement à ranger les attributs liturgiques comme les chasubles, les étoles, ou encore divers textiles liturgiques. Datant du XVII^{ème} siècle, le Chasublier de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste est composé de plusieurs sortes de bois telles que le châtaignier, l'olivier et le pin.

De plus, ses dimensions colossales (plus de cinq mètres de longueur et deux mètres de largeur) en font un meuble monumental pour l'époque. Classé au titre des Monuments Historiques depuis le 29 avril 1960, son état général s'est détérioré petit à petit. En effet, le détournement de l'utilisation originelle de ce Chasublier par de nombreuses personnes au fil des siècles a quelque peu fragilisé ce meuble de sacristie.

Au vu de l'intérêt patrimonial que représente cette pièce unique, la Municipalité a récemment entrepris des démarches pour sa prochaine restauration par un groupement d'ébénistes. En effet, cette dernière devrait intervenir dans le courant du mois de septembre 2024 pour une durée d'environ un an. Le Chasublier sera démonté pièce par pièce pour être transporté par la suite dans un atelier afin d'y être restauré avant d'entamer l'opération inverse (remontage du meuble une fois la restauration terminée). Le coût de l'opération a été fixé à 40 000 euros, subventionné à hauteur de 70 % par la Collectivité de Corse.



L'Orgue de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste prochainement restauré

Toujours dans la Cathédrale Saint Jean-Baptiste, trônant au cœur de la Citadelle, l'Orgue de l'édifice a également suscité l'intérêt de la Municipalité. En effet, datant du XVIII^{ème} siècle, il s'agit d'un orgue baroque composé d'un clavier de 45 touches, réalisé par Giovanni Battista Ciuro en 1774 et classé au titre des Monuments Historiques depuis le 2 août 1979. La Famille Ciuro était une importante famille de facteurs d'orgues. Giovanni Battista, l'un des trois frères, est né à Sampierdarena le 16 avril 1736. Il s'installa à Gênes puis en Corse dans le but de réaliser plusieurs orgues dont celui du Couvent de Vico et celui de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste à Calvi. En parallèle, il est également l'auteur de plus d'une douzaine d'instruments en Italie, entre 1768 et 1806, dont un orgue à Imperia (Ligurie) présentant de nombreuses similitudes avec celui de Calvi.

Soucieuse une fois de plus de conserver et de valoriser son patrimoine religieux, la Municipalité de Calvi avait déjà entamé des travaux de relevage en 1993 par le facteur d'orgue Bathélémy Formentelli (ayant déjà restauré l'Orgue de l'Eglise Sainte-Marie-Majeure l'année dernière). Ces travaux consistent en réalité en un nettoyage général de toutes les composantes de l'instrument, permettant également, en cas de nécessité, le remplacement des pièces usées. Ces travaux sont réalisés tous les trente ans afin de garantir le fonctionnement de l'instrument. C'est pourquoi la Commune a pris la décision, pour l'année 2024, de lancer une consultation auprès des différents techniciens-conseils nationaux agréés par le Ministère de la Culture dans le but de retenir un maître-d'œuvre en vue de planifier les travaux de relevage. De plus, une étude concernant le buffet (partie visible dans laquelle sont placés les tuyaux et les sommiers de l'orgue) et la tribune devrait être envisagée dans le cadre de ces travaux de relevage.

Cette année encore, la Municipalité œuvre quotidiennement en faveur de son patrimoine religieux et investit en termes de travaux de restauration afin de garantir l'histoire patrimoniale de la Commune.



| Tribunes des groupes politiques

Les Tribunes des groupes sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

■ Ensemble pour Calvi, Oghje pè dumane - 23 élus

Pancrace Guglielmacci : un homme de confiance et de dévouement

Nous avons été fortement attristés par la disparition d'un de nos plus fidèles amis. En effet, Pancrace Guglielmacci n'a cessé de nous soutenir dans nos nombreux projets. Il restait également à l'écoute de la population afin que nous puissions avancer ensemble et ainsi favoriser le développement et l'attractivité de la Commune. Son souvenir restera ancré dans nos mémoires ainsi que sa gentillesse et son dévouement sans faille envers ses proches et ses amis. Nous resterons toujours fidèles à nos idées communes.

■ Calvi in Core - 4 élus

Care Calvese, cari Calvesi,

Les mois, les années, les décennies s'égrènent sans que la municipalité n'ait trouvé la méthode ni les projets à la hauteur du potentiel exceptionnel de notre ville.

La décision concernant la pinède lors du dernier conseil municipal en est une illustration supplémentaire.

La pinède est malmenée depuis bien longtemps : arbres morts sur pied ou malades par dizaines, aucun plan de circulation piéton ou cyclable, anarchie de stationnement...

■ Anima Calvese - 2 élus

Création de stationnement payant mais absence de réponse à l'agonie de la pinède

Aucune précision sur le coût de fonctionnement, le montant des recettes attendues, le chiffrage d'un plan de régénération de la Pinède et la part des recettes qui lui sera véritablement affectée.

Nous poursuivons nos efforts pour les Calvaises et les Calvais. Nous demeurons hermétiques aux critiques faciles sans aucune proposition concrète. Les projets que nous véhiculons servent avant tout à développer et structurer notre territoire. La décision d'un stationnement payant dans la Pinède a été un choix mûrement réfléchi qui nous permettra d'entretenir et de préserver ce site emblématique. Dans le but d'être le plus efficace possible, nous avons lancé une étude sur la régénération de la Pinède avec un plan de gestion et de mise en valeur.

Nous restons donc impliqués et à l'écoute afin de concrétiser des projets d'envergure et de trouver des solutions concrètes quant aux attentes de la population.

Rendre ces parkings anarchiques payants, voilà la solution proposée par la majorité.

Cette décision va à l'encontre des objectifs définis par la commune elle-même dans ses fiches actions ou son PLU, c'est un manque de sensibilité flagrant pour la mise en valeur des espaces remarquables.

Nous continuerons de défendre notre vision : transformer la pinède en un symbole d'art de vivre centré sur l'écologie, le sport et les voies douces tout en dynamisant l'économie de la plage.

Aucune assurance que le produit de ce stationnement payant bénéficiera réellement au sauvetage de cet espace emblématique de notre cité et que ces aires éviteront le stationnement sauvage.

Anima Calvese

Extrait du Règlement intérieur du Conseil municipal

« Dans chaque numéro du bulletin d'information générale, un espace d'expression sera réservé aux groupes constitués.

Chaque conseiller municipal sera porteur d'un droit d'expression de deux cents signes, pouvant être cumulés, et qu'il apportera au groupe auquel il appartient. En cas de non appartenance d'un élu à un groupe, un espace unique d'expression de quatre cents signes lui sera réservé. Le groupe majoritaire disposera d'un espace équivalent à la somme de celui des groupes ou des conseillers ne faisant pas partie de la majorité s'étant exprimés. En cas de pluralité d'élus n'appartenant pas à un groupe constitué, ils utiliseront cet espace tour à tour et en alternance selon l'ordre alphabétique de leur nom patronymique.

Le nombre de signes s'entend hors titre et signataires. Le titre ne devra cependant pas excéder quatre-vingts signes.

Pour respecter les délais de maquette, de fabrication et d'impression, les textes devront être remis au Service Communication 15 jours avant la fabrication de la maquette.

Si aucun texte n'est transmis dans les délais, l'espace sera laissé vide et seule la mention « texte non parvenu dans les délais impartis » apparaîtra. »

| Des technologies innovantes testées à Calvi grâce au dispositif « Smart City »

Nouveau concept de développement urbain, la « Smart City » est mise en œuvre en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens, en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies favorisant le développement du Numérique.

Dans notre commune, via un appel à projets lancé par la Collectivité de Corse, dans le cadre du développement du Numérique, il s'est agi de mettre en œuvre des technologies destinées à la population. En parallèle de la rénovation de l'éclairage public, la Municipalité a ainsi choisi de faire procéder à l'installation, au cœur de la Ville, de systèmes d'Intelligence Artificielle : des mâts d'éclairage public ont dès lors été équipés d'appareillages intégrés tels que le WiFi, des caméras de vidéosurveillance, des haut-parleurs, panneaux d'information... permettant notamment la détection de présence, le signalement d'alarme, le comptage de véhicules...



Une période et des zones de tests nécessaires

La 1^{ère} partie de l'appel à projets consistait à mettre en place des « zones tests ». Deux mâts d'éclairage public ont été installés récemment afin de pouvoir tester ces technologies innovantes et leurs possibilités d'utilisation pour la Ville.

- Le 1^{er} mât, mis en place sur le Parking Christophe Colomb, comprend un système de vidéosurveillance, un haut-parleur, un écran permettant de diffuser des informations en temps réel, un détecteur de qualité d'air et, notamment, un détecteur d'odeur, le mât se trouvant à proximité de la Station d'Épuration, la WiFi, la vidéosurveillance pour le comptage des véhicules et la gestion du stationnement.

- Le 2^{ème} mât, installé sur le Port de Commerce, à proximité de la zone accueillant les bateaux de croisières et de la Tour du Sel, dispose de la technologie WiFi, de la vidéosurveillance pour la gestion du stationnement et le comptage des véhicules.

L'installation de ces deux mâts d'éclairage public, équipés d'Intelligence Artificielle, seront à tester sur une période de six mois afin de savoir quelles fonctionnalités il serait pertinent d'adapter et de développer en fonction des besoins de la Commune. Cette période de test, engagée en partenariat avec l'entreprise Technilum, permettra à la Municipalité de valider toutes les utilisations possibles.

Estimé à 130 000 €, le coût de l'opération du dispositif « Smart City » bénéficie d'un financement à hauteur de 80% : 50% de la part des fonds européens et 30% émanant de la Collectivité de Corse.



Santa Maria Vecchia, un site historique majeur de Calvi

Le site de Santa Maria Vecchia comporte une partie des vestiges archéologiques d'une basilique paléochrétienne construite durant la Basse Antiquité (IV^{ème} siècle). C'est également le premier cimetière de la Ville (occupé dès le Moyen Age) et le lieu où les habitants de la Basse Ville avaient leur église, dans la chapelle construite en 1620, que l'on voit encore aujourd'hui.

Dans la seconde partie du IV^{ème} siècle, le Bienheureux Appien dédie la Basilique de Calvi à Santa Maria, San Salvatore et San Giovanni Battista. Bâtie sur une colline, elle mesurait entre 35 et 40 m de longueur et 18 m de largeur, et s'étendait vers l'est jusqu'au rivage. Elle comportait une importante abside avec un baptistère à proximité, dédié à San Giovanni Battista et un édifice annexe dédié au San Salvatore. Ce complexe religieux desservait vraisemblablement un petit évêché, d'après Geneviève Morrachini-Mazel, dont aujourd'hui il ne reste aucune trace, la basilique ayant été détruite lors des grandes incursions du Haut Moyen Age et par la brève occupation musulmane au VIII^{ème} siècle. Elle a été reconstruite par la suite, à partir du XII^{ème} siècle, sur plusieurs campagnes de travaux (aux XII^{ème}, XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles).

Au Moyen Age, la Basilique avait le titre de piévanne : son desservant portait donc le titre de piévan.

Les travaux de voirie, entrepris au XIX^{ème} siècle pour la création de la Place de la Porteuse d'Eau, ont nécessité l'entaille d'une grande partie de la colline, ce qui a malheureusement détruit ce qui subsistait de la Basilique et des possibles vestiges archéologiques du complexe religieux.

L'antique édifice Santa Maria a donné son nom au Port tout proche. À l'époque, c'était une petite anse où s'ancrent les navires. Ce nom a été conservé par-delà les invasions depuis l'époque romaine.

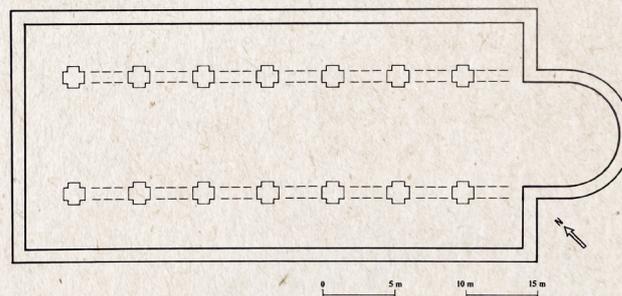
La campagne de fouilles, menées par Geneviève Morrachini-Mazel de 1967 à 1992, a permis de mettre au jour de nombreux vestiges archéologiques. Ses recherches historiques nous permettent aujourd'hui de connaître la riche histoire du site.

Sainte Restitute, patronne de la Balagne

En 1980, l'Abbé Casta, archiviste du Diocèse, a traduit en français les codex 6168, 6456 et 6933 conservés au Vatican. Ces trois codex, relatifs à Santa Restituta, ont été écrits sur des parchemins au XII^{ème} siècle. Ils racontent la manière dont furent martyrisés la Bienheureuse Restituta et ses compagnons, sous le règne des empereurs Macrin et Alexandrin.

Santa Restituta venait des territoires de l'actuelle Libye, ayant fui avec ses compagnons les persécutions que subissaient les Chrétiens. La lecture d'une partie du codex 6933 nous apprend les informations suivantes : « Ils débarquèrent dans l'Île de Corse, en un lieu appelé Calvi, qui s'honorait d'une basilique consacrée sous le titre du Saint Sauveur, de la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu et du Bienheureux Jean-Baptiste ; elle avait à sa tête le Bienheureux Appien. C'est dans ce lieu, Dieu aidant, qu'ils s'adonnaient à la prière. Dans le même temps, les empereurs envoyèrent Pyrrhus comme gouverneur dans l'Île de Corse, afin d'y chercher les Chrétiens. Il se rendit dans cette région de Calvi où des Chrétiens lui avaient été signalés, et prononça contre eux la peine de mort... La Sainte Martyre du Christ, Restitute, a souffert (la Passion) dans l'Île que l'on appelle Corse, au lieu-dit Calvi. Puis, quelques Chrétiens vinrent de nuit et l'ensevelirent en paix au lieu-dit Ulmia (Calenzana aujourd'hui) au chant d'hymnes et cantiques. Sainte Restitute, martyre du Christ, fut martyrisée le XII^{ème} jour des calendes de juin (21 mai), sous le règne des empereurs Macrin et Alexandrin, Pyrrhus étant gouverneur... ».

Dans un courrier du 2 août 1984, l'Evêque faisait part au doyen du doyenné de Balagne que le Pape Jean-Paul II a déclaré Sainte Restitute patronne de la Balagne.



Plan-coupe de reconstitution de la basilique paléochrétienne Santa Maria dressé par Geneviève Morrachini-Mazel.

Copyright : Ouvrage "Calvi" de Marie-José Loverini et Jean-Félix Galletti